

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 24/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28/10/2024

Mise en ligne sur le site internet le 28/10/2024

L'an 2024, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/10/2024.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

**Excusé ayant donné procuration** : M. MILLET Jean-Luc à M. DOUCET Yann

**Excusé** : M. COLIN Pascal

**A été nommée secrétaire** : Mme THOMAS Valérie

### D24\_037 – Devis Berger Levraut

**Monsieur le maire** indique que, pour le moment, les factures de cantine et de garderie sont faites dans le logiciel FACFAM.

Un courrier du prestataire indique que cette version de logiciel s'arrêtera au 31 décembre 2025.

En remplacement, l'entreprise Berger Levraut propose un nouveau logiciel pour un montant de 2 170.00 € H.T. soit 2 604.00 € T.T.C.

Il est à préciser que cette dépense sera répartie entre les quatre communes composant le RPI.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Berger Levraut.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/10/2024

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,

Mme THOMAS Valérie

